

# Hôtellerie/restauration : reprise des négociations mardi sur les conditions de travail

BOURSORAMA AVEC MEDIA SERVICES • 21/02/2022 à 13:26



( AFP / NICOLAS TUCAT )

**Les syndicats de l'hôtellerie/restauration, qui n'ont pu inclure dans la révision de la grille la question prégnante des conditions de travail, retrouveront le patronat le 22 février, le 29 mars et le 31 mai pour aborder spécifiquement ce thème.**

Après la signature en janvier d'une nouvelle grille de salaires minimum qui a laissé des salariés de l'hôtellerie-restauration sur leur faim, un nouveau round de négociations s'ouvre mardi 22 février dans le secteur, sur les conditions de travail.

Âprement discuté cet hiver entre syndicats et patronat, l'accord a abouti grâce à la signature de la seule CFDT, qui représente 30,94% des salariés du secteur. Si l'augmentation de la rémunération moyenne atteint 16,33%, le pied de grille, là où se concentre la majorité des employés, va plafonner autour de 5% d'embellie alors que ce secteur, qui emploie plus d'un million de personnes, fait face à un cruel défaut d'attractivité.

"C'est 'peanuts'", estime Fabien, réceptionniste de nuit au Mercure de Bordeaux. "J'ai 24 ans d'ancienneté, je parle plusieurs langues, je me retrouve parfois à devoir faire la plonge en plus et cela va se traduire par 60 euros bruts en plus par mois".

Georges, employé au Mercure Creolia de La Réunion, assure que ses collègues "sont pressés de voir la grille s'appliquer" même s'il en redoute un effet pervers: "Il va falloir renégocier au sein du groupe pour repasser au-dessus du niveau de la grille. C'est pas gagné".

Les salariés n'entendent pas désarmer alors que les syndicats de la branche, qui n'ont pu inclure dans la révision de la grille la question prégnante des conditions de travail, retrouveront le patronat le 22 février, le 29 mars et le 31 mai pour aborder spécifiquement ce thème.

## **Les syndicats s'estiment mieux armés cette fois**

De son côté, l'Umih a d'ores et déjà dessiné les frontières de l'acceptable.

"Sur l'intéressement ou l'épargne salariale, on est disposé à négocier", a indiqué mi-janvier le porte-parole de la principale organisation patronale. "Sur les conditions de travail, le travail du week-end (les jours de compensation accordés, NDLR), les coupures, on peut négocier. Mais il y a deux sujets sur lesquels on ne souhaite pas négocier, c'est le 13e mois et les primes du dimanche".

"Les gens veulent des emplois moins précaires et des conditions de travail moins lourdes. Chez nous, certains ont des contrats de 7 heures par semaine", témoigne Stéphanie (Courtepaille).


"Il faudrait au moins un 13e mois dans la branche, que la majoration des heures

base éclatée et une mobilisation qui peine à prendre.

"Le patronat a l'air ouvert, prêt à avancer", veut croire Samuel Yim (CFDT). "Mais c'est vrai que ça reste compliqué pour eux de parler du 13e mois et de la majoration du dimanche. Et sur les coupures (délais entre deux services par exemple, ndlr), ce n'est pas bon".

De leur côté, les syndicats (CGT, FO) qui ont refusé d'endosser en janvier la responsabilité d'un blocage salarial difficile à assumer, préviennent qu'ils s'estiment mieux armés cette fois pour s'opposer à toute proposition qui leur paraîtrait insuffisante.

## 0 COMMENTAIRE

 Vous devez être membre pour ajouter un commentaire.  
Vous êtes déjà membre ? [Connectez-vous](#)  
Pas encore membre ? [Devenez membre gratuitement](#)